



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

accidents

Question écrite n° 34039

### Texte de la question

M. Michel Zumkeller interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les politiques prévues en matière de travaux de sécurisation des passages à niveau. En effet, de nombreux accidents récents ont mis en avant les risques très importants, tant pour la circulation routière que piétonnière, rencontrés lors des franchissements des passages à niveau en agglomérations. Le Parlementaire souhaite connaître les moyens qui vont être mis en oeuvre pour soutenir les communes qui souhaiteraient sécuriser leurs passages.

### Texte de la réponse

À la suite du dramatique accident survenu le 2 juin 2008 au passage à niveau d'Allinges en Haute-Savoie, un rapport a été remis au Premier ministre le 26 juin. Il analyse l'évolution de l'accidentologie sur les 14 651 passages à niveau pour automobiles et les 799 passages à niveau pour piétons et propose un plan d'action pour en améliorer la sécurité. Ce plan d'action comporte 20 mesures orientées autour de quatre axes visant à - poursuivre et développer l'information et la prise de conscience des conducteurs ; mobiliser les gestionnaires de voirie ; poursuivre et accélérer un programme systématique de traitement des passages à niveau ; proscrire toute nouvelle création de passage à niveau sur des lignes ferroviaires ouvertes aux voyageurs. Le coût de ce programme s'élève à environ 1,2 milliard d'euros pour les 10 prochaines années. S'agissant des financements, l'État, directement ou via Réseau ferré de France, apportera 50 % du montant total d'aménagement des passages comprenant à la fois les travaux sur la voirie et sur la voie ferrée, à l'exclusion de tous les autres aménagements périphériques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Zumkeller](#)

**Circonscription :** Territoire-de-Belfort (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34039

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 octobre 2008, page 9193

**Réponse publiée le :** 10 février 2009, page 1410